

Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal **du jeudi 15 janvier 2026 à 20H30**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Sarah Balouka, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration :

Absent : Nicolas Gilles

Secrétaire de séance : Olivier Pinel

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de décembre
2. Point travaux église de Bully
3. Point PLU (?)
4. Projet cantine local : ajustement devis équipement
5. Devis signalétique routière
6. Vote des tarifs municipaux
7. Subvention vélos électriques
8. Ouvertures des crédits
9. Bornage futur cimetière

Questions et informations diverses :

- Contrat « service civique »

1- Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 18 décembre

Monsieur Olivier Pinel est désigné secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Point travaux église de Bully

Julia Quellien informe du retour de l'entreprise Conraud Doye, suite à la notification du devis retenu lors du conseil d'octobre concernant les travaux de maçonnerie de l'église de Bully (restauration des surmorts). L'entreprise indique qu'elle est en liquidation judiciaire et ne pourra donc pas réaliser les travaux. Nous n'avons actuellement pas de nouveau devis, demandé à l'entreprise Chesnel.

3 – Point PLU

Olivier Pinel informe que nous sommes toujours dans l'attente du retour de la CCVOO.

4 – Projet cantine locale : ajustement devis équipement

Thierry Goux présente un compte rendu du rendez-vous du 22 décembre avec l'entreprise Tecnocest concernant le projet de cantine locale. Il indique que plusieurs ajustements ont été apportés par rapport au premier plan présenté. L'actualisation du devis est en attente.

5- Devis signalétique routière

Délibération 01/2026

M. Thierry Goux présente au Conseil municipal le devis transmis par l'entreprise Bati Service Signalisation relatif à la mise à jour de la signalisation routière dans plusieurs rues de la commune.

Le montant initial du devis s'élève à 2 797,40 € HT et comprend la fourniture et la pose de différents panneaux de signalisation ainsi que la réfection du marquage au sol Rue de la Place (zones "dépose-minute", marquages en dents de requin, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis, sous réserve du retrait des fournitures de type M4d1 (panneaux d'application pour cyclistes), jugés insuffisamment lisibles.

Le montant du devis est ainsi révisé à 2 451,50 € HT, correspondant à la mise à jour de la signalisation routière dans plusieurs rues de la commune.

6- Vote des tarifs municipaux

Délibération 02/2026

Madame Julia Quellien rappelle la nécessité d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux chaque début d'année.

Ainsi, le conseil municipal étudie l'ensemble des tarifs actuellement pratiqués et décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs pour l'année 2026 soit :

> Salles de l'espace multi-activités :

	Week-end			Journée en semaine (8h-18h)	Soirée en semaine (18h-8h)			Salle cantine (vin d'honneur)
	Salle Feugueroles	Salle Bully	Feugueroles & Bully	Salle Feugueroles	Salle Feugueroles	Salle Bully	Feugueroles & Bully	
Habitants 3 villages et associations extérieures	400 €	250 €	600 €	200 €	200 €	100 €	300 €	100 €
Habitants hors 3V	600 €	375 €	900 €	300 €	300 €	150 €	450 €	Néant

- Tarif location sonorisation 50 €

> Gymnase :

Les tarifs concernant la location du gymnase (uniquement pour les habitants) :

- 5 € / heure pour les mineurs, étudiants ou demandeurs d'emploi
- 10 € / heure pour les adultes ou forfait 100 € les 12 heures

> Cimetière :

Concession trentenaire	Tarif
Sépulture classique	100 € pour 30 ans
Case urne au sol	350 € pour 30 ans
Case columbarium (en hauteur)	750 € pour 30 ans

> Tarifs divers :

Article	Tarif
Photocopie A4 N&B	0,20 €
Photocopie A4 couleur	1 €
Photocopie A3 N&B	0,40 €
Photocopie A3 couleur	2 €
Coupe de bois sur pied	30 € / stère
Bois coupé	60 € / stère

7- Subvention vélos électriques

Délibération 03/2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une participation de 200 euros est accordée par la commune pour tout habitant de Feuguerolles-Bully sur présentation du questionnaire rempli, d'une facture justifiant l'achat d'un vélo électrique de moins de 6 mois, d'un justificatif de domicile ainsi que d'un RIB, et ce depuis 2019.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette subvention de 200 euros, en rappelant le nombre de subventions accordées depuis sa mise en place (11 en 2019, 9 en 2020, 7 en 2021, 30 en 2022, 25 en 2023, 19 en 2024 et 15 en 2025).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler cette subvention de 200 € aux vingt-cinq premières demandes en limitant cette aide à une demande par foyer par an et deux demandes maximum par foyer. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65741 du budget prévisionnel 2026 de la commune.

8- Ouverture des crédits

Délibération 04/2026

Olivier Pinel informe que dans l'attente du vote du budget 2026, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, et donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 1612-1/L 2121-29,
Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Il est demandé au conseil municipal :

D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2025 conformément au tableau suivant :

Comptes et chapitres	Libellés	Prévisions budgétaires 2024	Ouvertures crédits 2025 (=25% des crédits 2024)
Chapitre 20		44 346.00€	11 086.50€
203	Frais d'études	44 346.00€	11 086.50€
Chapitre 21		111 544.65€	27 886.16€
2111	Terrains nus	56 500€	14 125€
212	Agencement et aménagement de terrain	6 521.64€	1 630.41€
2131	Constructions bâtiments publics	21 100€	5 275€
2152	Installations de voirie	16 500€	4 125€
2157	Matériel et outillage technique	1 000€	250€
2183	Matériel informatique	2 424.01€	606€
2184	Matériel bureau et mobilier	6 700€	1 675€
2188	Autres immobilisations corporelles	799 €	199.75€
Chapitre 23		680 912.75€	170 228.19€
231	Immobilisations corporelles en cours	680 912.75€	170 228.19€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

9- Bornage du futur cimetière

Délibération 05/2026

Suite au rendez-vous de bornage du 13 janvier concernant la parcelle destinée au futur cimetière, M. Franck Robillard présente au Conseil municipal le projet établi par le géomètre. Deux possibilités d'accès au site sont proposées :

- Option 1 : accès par la parcelle appartenant au propriétaire actuel (trajet le plus court) ;
- Option 2 : accès par la parcelle de la carrière.

M. Robillard sollicite l'avis du Conseil sur ces deux propositions.

Après délibération, les membres du Conseil municipal se prononcent à l'unanimité en faveur de l'option n°1, considérée comme moins coûteuse en termes d'aménagement de voirie.

Questions et informations diverses

Délibération 06/2026

- Devis entreprise Gobé : Thierry Goux présente le devis de l'entreprise Gobé concernant le démontage et l'abattage de sujets, la taille de réduction des arbres quartier de la Gare ainsi que la plantation de sujets (évoqué au conseil d'octobre). Le devis s'élève à 2 600€ HT. Il est approuvé à l'unanimité.

- Devis entreprise Bati Service Signalisation : M. Thierry Goux présente au Conseil municipal le devis transmis par l'entreprise Bati Service Signalisation pour la réparation de la barrière pivotante utilisée afin de signaler le sens interdit de la rue de la Place aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Cette barrière avait été endommagée par un tracteur au mois de septembre. Le montant du devis s'élève à 680,95 € HT. Cette dépense sera prise en charge par l'assurance de la commune, laquelle se retournera ensuite contre l'assurance de la partie responsable. Les membres du Conseil souhaitent toutefois vérifier les dimensions de l'ancienne barrière, avant validation du devis, afin que la nouvelle soit strictement identique, la largeur de passage du bus ne permettant pas d'installer un modèle plus large
- Olivier Pinel informe le Conseil que les haies prévues route de Vieux et route de Bully ont été plantées hier. Il reste uniquement les 200 mètres à implanter chez M. Gilles, à Bully.

Délibération 07/2026

- Franck ROBILLARD informe l'assemblée avoir été contacté par la Mission Locale, laquelle indique qu'il n'est pas possible de renouveler l'engagement d'un service civique dans la continuité de celui précédemment effectué. En effet, le projet de loi de finances n'étant pas encore voté, l'ensemble du dispositif est actuellement gelé.
Le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant compétent. Il précise également que, selon l'article L. 332-23, 1° du même code, les employeurs territoriaux peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans la limite de douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs.
Ainsi,
Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique,
Vu l'article L. 332-23, 1° du Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour maintenir le lien avec les personnes fragilisées dans la continuité du service civique précédent,
L'assemblée délibérante décide :
De créer, à compter du mardi 27 janvier 2026, un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif – échelle C1, échelon 1, relevant de la catégorie C, à temps non complet correspondant à 20/35°.
L'agent recruté aura pour missions :
- de faciliter l'intégration des personnes seniors dans la vie de la commune par l'organisation d'actions ludiques et valorisantes ;
- de recréer du lien social entre ces personnes et les différentes structures ;
- d'aller à leur rencontre et de les accompagner physiquement vers des activités culturelles ou sportives proposées sur la commune.
Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée pour une durée de trois semaines, du mardi 27 janvier 2026 au lundi 16 février 2026 inclus et pourra être renouvelé pour une période identique.
La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

Séance levée à 22h05